

CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 JUIN 2021

à 14 heures 30

- **Approbation du Compte-rendu du Conseil Métropolitain du 20 mai 2021**

■ FINANCES

1. Comptes de gestion 2020, budget principal et budgets annexes, approbation 4
2. Comptes administratifs 2020, budget principal et budgets annexes, adoption..... 5
3. Affectation des résultats 2020, budget principal et budgets annexes, adoption 7
4. Budget supplémentaire du budget principal 2021 et des budgets annexes13
5. Autorisations de programme, ajustement dans le cadre du budget supplémentaire 2021.....31
6. Dotation de solidarité communautaire 202136
7. Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) 2021 - Répartition – *Rapport transmis par envoi complémentaire*.....39
8. Plan de relance métropolitain 2021-2023 - Attribution d'un fonds de concours à la commune de St-Maurice-en-Gourgois - Réalisation d'un terrain de football en pelouse synthétique40
9. Plan de relance métropolitain 2021-2023 - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Saint-Nizier-de-Fornas - Réhabilitation d'un bâtiment pour l'aménagement d'une salle de convivialité et d'un espace socio-culturel.....45

■ POLITIQUES CONTRACTUELLES

10. Contrat de Relance et Transition Ecologique (CRTE)51

■ ACCESSIBILITE

11. Présentation du rapport annuel 2020 de la Commission Métropolitaine pour l'Accessibilité (CMA)54

■ CULTURE

12. Tarification suite à la crise sanitaire Musée d'art moderne et contemporain77

■ TRANSPORTS ET MOBILITES

13. Avenant n°4 à la convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'OùRA! en Région Auvergne Rhône-Alpes.....79

- 14. Avenant n°1 à la convention partenariale avec la Région AURA pour le transport public sur le périmètre du Département de la Loire 113
- 15. Avenant n°3 convention tarification combinée STAS + TER et T-LibrS 120

■ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 16. Zone artisanale des Roches sur la commune de La Talaudière - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) par la SPL CAP Métropole au 31/12/2020 133
- 17. ZAC Novaciéries - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) établi par la SPL Cap Métropole au 31/12/2020..... 136
- 18. Réhabilitation du tènement locatif tertiaire, 35 rue de la Montat à Saint-Etienne - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) établi par NOVIM au 31/12/2020 142
- 19. Création d'une zone d'activités artisanales sur la commune de Genilac - Approbation du compte-rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) établi par la SPL Cap Métropole au 31/12/2020 - Avenant n°4 à la convention d'avance financière 145
- 20. Zone d'activités Pierre Loti à Saint-Etienne - Approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL) établi par la SPL Cap Métropole au 31/12/2020 151

■ VOIRIE

- 21. Travaux de dissimulation des réseaux secs rue des Eglantines sur la commune de Lorette - Attribution d'un fonds de concours au SIEL..... 157
- 22. Travaux d'extension électrique basse tension « Chemin des Carrières - La Terrasse sur Dorlay » - Attribution d'un fonds de concours au Siel 159
- 23. Travaux d'extension du réseau basse tension et du réseau de télécommunication « Carrefour Laurenconnière/Cula » Commune de Genilac - Attribution d'un fonds de concours au Siel..... 161
- 24. Travaux d'extension du réseau basse tension et du réseau de télécommunication « 96 montée de la Chardonnière» propriété Simonneli, commune de Genilac- Attribution d'un fonds de concours au Siel 163

■ DESIGNATION

- 25. Convention groupement de commande entre le département de la Loire et Saint-Etienne Métropole pour un accord-cadre d'acquisition de véhicules, matériels et engins - Désignation de représentants à la commission d'appel d'offres du groupement de commande 166

■ QUESTIONS DIVERSES

- 26. Liste des décisions prises en application des délégations au Président (conformément à la délibération du Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020) 168
- 27. Liste des délibérations prises en application des délégations au Bureau : Bureau du 10 juin 2021 (conformément à la délibération du Conseil Métropolitain du 17 juillet 2020) 177